



## Petition pour musique assez forte

Par **Iola**, le **27/07/2012** à **00:36**

Bonjour,

voilà je viens d'emmenager et j'ai fait une crémaillère qui a dérangé 1 voisin. Le lendemain j'ai remis de la musique mais pas de bonne heure et 1 voisine est montée me prévenir. Evidemment j'ai baissé de suite.

J'ai appris que par rapport à cette soirée et ce lendemain une pétition avait été signée mais apparemment pas envoyée. Je vois que d'autre voisin ce permettent pas mal de musique à fond , grand cri chez eux en revanche jusqu'à des 23h en semaine.. là personne ne dit rien. bref

Est ce normal d'avoir une pétition contre soit aussi rapidement alors que les gendarmes ne sont jamais intervenus et que cela n'est arrivé que 2 fois?? Ma voisine me dit ne pas avoir envoyé cette pétition car le soir on ne m'entendais pas..normal c'est le soir... voilà je me sens en injustice face à certain qui ne se gene pas et à des heures pas possibles et moi qui visiblement n'a le droit à aucun écart.

Ais je le droit de mettre de la musique à certaines heures ? A savoir que cela n'est pas récurant chez moi.

Q'entraîne une pétition ?

Surtout qu'après on vient me dire que ca ne dérange pas....????

Merci de m'éclairer afin de respecter les procédures.

Bien à vous

Par **amajuris**, le **27/07/2012** à **11:56**

bjr,

vous devez respecter le règlement de copropriété qui prévoit certainement que vous ne pouvez pas troubler la tranquillité de l'immeuble et que vous ne devez pas gêner les voisins par le bruit , l'odeur ou autres. souvent le RC indique aussi que l'usage des appareils de reproduction sonores est autorisé à la condition que le bruit résultant ne soit pas perceptible par les voisins.

je suis surpris que les voisins aient fait une pétition aussi rapidement et pour que deux occasions.

ce qui est sur c'est vos voisins n'ont à entendre votre musique ou autres et réciproquement que ce soit la journée ou la nuit.

cdt

Par **lola**, le **27/07/2012** à **18:07**

ok merci beaucoup pour votre réponse. Je suis également étonnée de la rapidité de la pétition. Surtout que je ne suis pas la seule. Enfin... il y a beaucoup d'incohérence dans cette histoire...mais je préfère respecter la loi.

Bien cdlt